

L'antiféminisme en Grèce

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 469

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

liées d'agir cantonalement auprès de leurs représentants au Conseil des Etats. Et au moment où ces lignes sont écrites, nous savons que déjà la Commission du Conseil des Etats chargée de l'étude du projet financier a biffé l'amendement Rittmeyer. Souhaitons que notre Chambre Haute, dans sa majorité, suive le préavis de sa Commission; souhaitons que le Conseil National, auquel serait alors renvoyé le texte ainsi modifié, comprenne l'erreur précédemment commise par lui, que les députés féministes qu'il compte — car il s'en trouve pourtant un certain nombre — défendent notre point de vue; et ainsi que, si l'alerte a été chaude, cette nouvelle attaque au droit au travail des femmes soit victorieusement repoussée.

E. Gd.

Lettre au Conseil des Etats

Herisau, Bâle et Lausanne,
le 20 janvier 1936.

A Messieurs les membres du Conseil des Etats,
Berné.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons appris avec beaucoup de regrets qu'au chapitre VII, « Effectif du personnel, dépenses pour le personnel et prestations d'assurance » du nouveau programme financier, le Conseil National a accepté la proposition Rittmeyer (Saint-Gall), libellée comme suit:

« Lors des réductions d'effectif, et le cas échéant, lors de nouveaux engagements, la situation des personnes du sexe masculin sera prise en considération. »

Nous vous prions instamment de bien vouloir supprimer ce paragraphe qui est très dur et injuste pour les femmes.

Dans les temps difficiles que nous traversons, les femmes sont plus que jamais obligées de gagner leur vie, car il est toujours plus rare que leur famille (père, frères ou autres parents) puisse subvenir à leur entretien. Elles-mêmes sont fréquemment obligées d'aider de parents.

Partout, l'on s'attaque aujourd'hui au travail des femmes, appliquant le proverbe peu équitable: « Ote-toi de là que je m'y mette. » C'est ainsi que l'on prétend renvoyer des institutrices pour les remplacer par des instituteurs; les employés de commerce voudraient se réserver les places disponibles; les cuisiniers d'hôtels demandent que l'on n'engage plus de cuisinières; les sommeliers veulent exclure les sommelières; on voit même les infirmières se plaindre de la concurrence des infirmières.

M. le Conseiller fédéral Meyer a déclaré au Conseil National que ce paragraphe changera très peu à l'état de choses existant: il serait donc parfaitement possible de le supprimer. Il n'est du reste pas juste d'introduire dans un programme financier des principes qui peuvent avoir des conséquences si importantes pour les femmes, et sont contraires aussi bien à la Constitution fédérale (art. 4) qu'à la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires. En outre, la proposition Rittmeyer n'a pas sa place dans ce programme financier, car les mesures proposées n'entraîneront aucune économie.

Nous faisons appel à votre esprit d'équité pour que l'on n'empêche pas les femmes de travailler librement comme les hommes dans tous les domaines où elles peuvent gagner leur vie. Il n'est pas possible de remplacer le travail des

rières et de chants. Mais une gaieté légère, une présence mystérieuse qui obligent les gens et les choses à communiquer dans la bonne grâce, dans la bienveillance, dans la clarté, une présence qui transformait les rudesses en forces généreuses.

Moi, la petite sœur, je sentais vivement cette présence partout où allait ma sœur et où je l'accompagnais: dans le jardin de Confignon, le beau jardin dessiné par les buis, dans le verger en pente où coulait le ruisseau, dans le bosquet, et surtout dans notre grande vieille maison. Là, chaque chose prenait un nouveau visage dès que la gaieté de ma sœur passait. Je ne vois pas de moyen plus simple de vous la montrer que de vous conduire un instant chez nous, au logis, où je vous ouvre le salon.

Grande et petite sœurs avaient à tour de rôle le devoir — je dirais aujourd'hui le privilège — de le tenir en ordre et d'en chasser la poussière.

En sorte qu'il y avait deux salons qui se faisaient suite et ne se ressemblaient guère: celui de ma sœur et le mien.

Le mien avait des meubles raides, des coussins fatigués, des bourrelets capricieux. La chaise de fumeur et le tabouret du piano s'accrochaient mal des tapis crochétés qu'ils devaient pourtant bien supporter.

Beaucoup de tableaux aux murs, dont plusieurs fâcheusement inclinés. Il fallait non seulement ôter la poussière des cadres, mais encore celle qui s'était logée derrière les toiles. Sur la table ronde, c'était le plus souvent le torchon qui laissait de la charpie aux fermoirs des albums de photographies. Mais quelquefois aussi c'étaient les fermoirs qui abandonnaient une de leurs fioritures au torchon...



DE-CI, DE-LÀ

Rectification.

Notre collaboratrice, M^{lle} Antoinette Quinche, avocate, nous prie de rectifier une erreur de chiffres qui s'est glissée dans son dernier article: *La tutelle des enfants dans le canton de Vaud*. En effet, il y est imprimé que « le tuteur n'est pas rémunéré, sauf si le pupille possède plus de 50.000 fr. », alors que c'est 5.000 fr. qu'il faut lire.

Tous nos regrets et nos excuses pour cette inadvertance.

Succès féminin.

Nous sommes heureuses d'apprendre que la Section de littérature de l'Institut national genevois, élanant son Bureau pour 1936, a, pour la première fois, depuis sa fondation du temps de James Fazy, appelé à la présidence une femme, en la personne de M^{me} Cuchet-Albaret, membre

femmes par celui des hommes. L'expérience montre précisément, non seulement dans le travail privé, mais surtout dans les services fédéraux, que les femmes n'ont été nommées que lorsqu'il s'agissait de travaux pour lesquels elles étaient particulièrement qualifiées comme fonctionnaires ou employées.

Le renvoi des femmes et leur remplacement par des hommes n'est pas un moyen de lutter efficacement contre le chômage, car l'on ne fait que déplacer le chômage et le faire peser sur des épaules plus faibles: ce sera une femme qui se trouvera sans travail à la place d'un homme. La collectivité n'y gagne rien, car les femmes sans travail sont aussi à la charge de l'Etat. C'est une erreur, du reste, de croire qu'il y a de la place dans le service ménager pour toutes les femmes sans travail, indépendamment du fait que toutes ne sont pas aptes à ce travail.

Nous osons espérer, Messieurs, que vous voudrez bien examiner notre requête avec équité et supprimer ce passage du programme financier. Vous admettez ainsi que, dans l'administration de l'Etat, les nominations doivent être faites en se basant sur les qualités des candidats et non pas sur leur sexe.

Veillez croire, Monsieur le Président et Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:

La Présidente: CLARA NEF.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La Présidente: A. LEUCH.

Pour la Commission pour la lutte contre les suites de la crise touchant les femmes qui exercent une profession:

Pour la Présidente absente:

M. SCHOENAUER-REGENAS.

du Comité de notre journal, à laquelle vont toutes nos félicitations.

Une femme est chargée de la décoration d'un édifice officiel.

Le Fonds des arts plastiques de la ville de Lausanne a chargé le peintre Alice Bailly de l'importante décoration du foyer du Théâtre municipal, soit de deux panneaux de douze mètres carrés, où l'artiste se propose d'évoquer la vie du théâtre par une vision réaliste et par une vision d'ordre poétique. Ses maquettes ont été acceptées par la Commission des Arts plastiques, par la Municipalité et par le Conseil d'administration du Théâtre.

C'est bien la première fois, croyons-nous, qu'une femme est chargée, en Suisse, d'une décoration dans un édifice officiel. Le fait mérite d'être souligné, d'autant plus que Alice Bailly, qui est une grande artiste, n'a jamais caché ses sentiments féministes. C'est aussi une fidèle abonnée de notre journal.

Dans les Commissions scolaires.

M^{me} Constant Burnier-Rossy, membre dès 1936 de la Commission scolaire de Bière (Vaud), où elle a fait du bon et consciencieux travail, a été remplacée par M^{me} Juliette Croisier-Monthoux, ancienne institutrice, qui assume les fonctions de secrétaire de la commission.

L'antiféminisme en Grèce

Un décret rendu par le précédent gouvernement a suscité l'indignation générale dans tous les milieux féminins de ce pays: il ne s'agit rien moins en effet que de l'exclusion des femmes de tous les postes de fonctionnaires, et même de postes privés, dans les banques par exemple!

Aussi un grand mouvement de protestation s'organise-t-il auquel participent toutes les Sociétés féminines et auquel vont tous nos souhaits de succès.

La Légion d'honneur à M^{me} Maria Verone

Nos lectrices seront certainement très heureuses d'apprendre que la célèbre et éloquente avocate parisienne, M^{me} Maria Verone, l'un des chefs du mouvement suffragiste et féministe français, vient enfin d'être décorée de la Légion d'honneur.

Enfin, disons-nous, car à cette joie se mêle un profond étonnement: comment se fait-il, en effet, alors que tant d'hommes d'une valeur de cent coudées moindre, sont honorés de cette décoration, comment se fait-il que M^{me} Maria Verone l'ait attendue aussi longtemps?...



Séance du Comité Central.

Réuni à Neuchâtel les 18 et 19 janvier dernier, le Comité Central a examiné un grand nombre de questions d'ordre féministe et suffra-

giste, touchant aussi bien à l'administration intérieure de l'Association qu'à des problèmes plus larges d'intérêt public. C'est ainsi qu'après avoir entendu un rapport de sa présidente sur l'activité de celles des Sections qu'elle a pu visiter au cours d'une tournée de conférences en arrière-automne, il a accepté avec vif plaisir l'invitation du Groupe suffragiste de Montreux de tenir dans cette ville l'Assemblée générale annuelle de l'Association, dont la date a été fixée aux samedi 23 et dimanche 24 mai 1936. Les élections pour le renouvellement du Comité Central qui auront lieu statutairement à ce moment-là ont aussi fourni l'occasion d'un échange de vues très-nourri.

La presse étant un des meilleurs auxiliaires de la propagande suffragiste, le Comité Central s'est aussi longuement occupé, d'abord du financement du *Bulletin de presse*, régulièrement expédié chaque mois par les soins de M^{me} Dutoit (Lausanne) et Aellig (Berne) à quelque 500 journaux suisses. Puis, tout comme le Comité de l'Alliance, il a eu connaissance de la situation du *Frauenblatt*, qu'un afflux de 900 abonnés nouveaux a heureusement renfloué, et de celle de notre *Mouvement*, situation financière meilleure que celle de son confrère de langue allemande parce qu'il peut compter davantage sur des concours bénévoles, mais dont celui des fonds consacrés à la rétribution de plusieurs collaborateurs est épuisé et qu'il importe de reconstituer.

Plusieurs des pétitions dont a eu à s'occuper aussi le Comité de l'Alliance, et dont le texte est connu de nos lecteurs, ont été également présentées au Comité Central. Le mouvement « La Femme et la Démocratie », la nécessité absolue de la neutralité politique de notre Association, différents problèmes touchés par des circulaires internationales ont fait encore l'objet de discussions intéressantes. La prochaine séance du Comité, qui sera essentiellement destinée à l'organisation de l'Assemblée générale, aura lieu en mars, probablement à Soleure, le fait de tenir ces réunions dans différentes villes permettant d'établir avec les Sections ainsi visitées des relations personnelles aussi agréables qu'utiles.

* * *

Une rencontre suffragiste à Neuchâtel.

Entre ses deux séances du samedi soir et du dimanche matin, le Comité Central a eu le plaisir de rencontrer les membres de l'Union féministe pour le Suffrage de Neuchâtel, d'abord dans un charmant souper familial, très bien organisé sous la présidence de la nouvelle présidente de l'Union Féministe, M^{lle} Bréting, puis au cours d'une réunion intime terminée par un thé. Successivement, plusieurs membres du C. C. ont pris la parole pour exposer rapidement quelques questions d'intérêt suffragiste direct, qui ont amené un échange de vues très vivant et animé.

C'est ainsi que l'on a entendu d'abord M^{me} Vischer-Alioth (Bâle) raconter par quelle propagande persévérante et méthodiquement organisée la Section qu'elle a si longtemps présidée était parvenue à grouper plus de mille membres. Visites à domicile surtout, selon un plan de division de la ville en quartiers; démarches personnelles dès que l'occasion se présentait d'un événement intéressant les femmes à la vie politique; démarches personnelles aussi pour enlever le flot des démissions par indifférence ou incompréhension de la situation suffragiste, qui se produit à chaque renouvellement d'an: il y

Ce que peut le vote des femmes...

Le Bulletin No 7 (1935) de l'Union Interparlementaire a publié un article de la duchesse de la Rochefoucauld: Les femmes et les problèmes contemporains, que nous signalons à toutes celles qui s'intéressent à notre cause. En voici un bref extrait:

... Croire qu'il ne s'agit que de concurrencer les hommes serait méconnaître le caractère du « féminisme politique » et se tromper d'une façon certaine sur le sens de ses aspirations. En réalité, l'enfance, la maternité, les difficultés de la vie des ouvrières furent, avant comme après leur entrée au Parlement, l'objet de l'attention des femmes. On cite le cas de l'Angleterre, où la Chambre des Communes vota en deux ans plus de lois d'intérêt familial que pendant les vingt années précédentes. Mais, aux Etats-Unis, en Allemagne, l'effort ne fut pas moindre: énumérons parmi les réformes les plus nécessaires l'entrée des femmes dans les tribunaux pour enfants, soit comme juge, soit comme juré; les lois contre l'alcoolisme comme celle de M^{me} Mockydow, en Hongrie, interdisant la vente de boissons fermentées aux mineurs, et la restreignant le dimanche et les jours d'élections, la lutte contre le taudis, l'établissement de consultations prénatales, de centres de protection pour les mères et les enfants, l'obtention d'une part de la puissance paternelle, etc... Si l'on estime que notre siècle est « social » et que les députées et sénatrices n'ont pas été seules soucieuses d'intéresser les parlements à la situation des faibles, au combat contre les vices et les maladies, on conviendra cependant que l'attribution des droits électoraux aux masses fémin-

nes a été une cause certaine de réformes vraiment bienfaisantes. M. Georges Goyau, l'éminent académicien français, a pu justement s'écrier:

« Parce que les femmes votent, l'alcoolisme en Norvège a été vaincu. Parce que les Finlandaises votent, le parlement finlandais a rendu obligatoire l'établissement de sages-femmes dans toutes les communes. Parce que les Australiennes votent, des secours aux veuves et aux femmes abandonnées ont été organisés. Parce que, au Kansas, les femmes votent, un bureau d'hygiène a été installé, grâce auquel, depuis 1873, la mortalité infantile a baissé de 120 à 70 pour 1000. Parce que, dans le Colorado, les femmes votent, un magistrat particulièrement sévère pour les cabarettiers qui servaient de l'alcool aux enfants, put être réélu, malgré les cabarettiers, et le métier assez démodé de chasseur de restaurant fut prohibé par la loi aux enfants de moins de 19 ans. Parce que, dans le Sud de l'Australie, les femmes votent, la loi a défendu au mari d'aliéner la maison familiale sans le consentement de l'épouse. Parce que, en Nouvelle-Zélande, les femmes votent, les soins des enfants ont été organisés avec une si admirable minutie par l'Alliance de la législation et de l'hygiène, que c'est le pays du monde où il meurt le moins d'enfants. Parce que, dans la plupart des Etats de la grande République américaine, les femmes votent, l'hygiène scolaire est assurée d'une remarquable façon par les surintendantes de l'enseignement... »

